



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses****112<sup>e</sup> session**

Genève, 8-11 novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la 112<sup>e</sup> session\* \*\*'\*\*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 8 novembre 2022 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Quatre-vingt-quatrième session du Comité des transports intérieurs.
3. État de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes.
4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN.
5. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR :
  - a) Construction et agrément des véhicules ;
  - b) Propositions diverses.
6. Interprétation de l'ADR.
7. Programme de travail.
8. Questions diverses :
  - a) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ;
  - b) Autres questions.

---

\* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.15/259/Add.1.

\*\* Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/events/364687>. Cette session se déroulera sans support papier : il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

\*\*\* Seuls les représentants et représentantes inscrit(e)s pourront y participer. Tous les participant(e)s souhaitant assister à la session doivent s'inscrire sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000542>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils (elles) devront retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils (elles) sont invité(e)s à contacter le secrétariat par téléphone (poste 71992). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://www.ungeneva.org/fr/meetings-events>.



9. Élection du Bureau pour 2023.
  10. Adoption du rapport.
-